

Présentation de l'organisation et des missions de la direction de la prévention des risques professionnels du Réseau France 3

La Direction des ressources humaines de France Télévisions et la Direction du réseau France 3 ont souhaité renforcer l'action du réseau régional en matière de prévention des risques professionnels.

A cette fin, une direction de la prévention des risques professionnels est créée afin de développer, mettre en œuvre et superviser les politiques et procédures de gestion des risques professionnels au sein du réseau France 3 et ainsi garantir la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés. Un directeur est nommé depuis le 8 avril 2024.

Cette direction, qui est représentée au Comité de direction du réseau, s'appuiera sur la politique et les dispositifs définis par la Direction de la santé, du dialogue social et de la qualité de vie au travail.

Organisation :

Composée d'un poste de direction et d'un poste de coordination HSE et prévention des risques professionnels qui lui est rattaché hiérarchiquement, la direction de la prévention des risques professionnels est rattachée à la directrice du réseau France 3 et le directeur est membre de son Codir.

Cette direction est chargée de développer, mettre en œuvre et superviser la mise en œuvre des politiques et procédures de gestion des risques professionnels au sein du réseau France 3 (y compris Corse) pour garantir la santé, la sécurité et les conditions de travail, en s'appuyant sur la politique et les dispositifs définis par la DSDSQVT.

Missions Principales

- Évaluation des Risques : Identifier et évaluer les risques professionnels potentiels et proposer des mesures préventives.
- Déploiement de la démarche DUERP au sein du réseau régional et assurer le suivi de la mise en œuvre des PAPRI Pact.
- Déploiement de la politique de prévention des risques professionnels au sein du réseau F3 (y compris Corse), contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre

d'actions de prévention des risques, en conformité avec la législation en vigueur et en collaboration avec la DSDSQVT.

- Formation et Sensibilisation : Organiser des formations sur la sécurité au travail et sensibiliser le personnel aux pratiques de sécurité, animer le collectif des APS et leur assurer une fonction support.
- Gestion des Incidents : Répondre aux incidents et accidents sur le lieu de travail, et mettre en place des actions correctives, en assurer le suivi et le cas échéant dupliquer les actions sur les autres sites du réseau France 3.
- Conformité Réglementaire : Veiller à ce que toutes les activités soient conformes aux lois et réglementations en matière de sécurité et de santé au travail.
- Rapports et Documentation : Préparer des rapports réguliers sur la sécurité et maintenir à jour la documentation relative aux risques professionnels.
- Instances : Organiser et présider la CSSCT du réseau France 3, en lien étroit avec la DRH du réseau France 3. Participer au CSE du réseau France 3.

L'ensemble de ces missions est réalisé en lien avec la direction du réseau France 3, la DRH du réseau France 3, les directions régionales, la DSDSQVT, les représentants du personnel et tout autre acteur interne ou externe qui pourrait être amené de façon ponctuelle ou régulière à faire progresser la prévention des risques professionnels au sein du réseau France 3.